

BILAN D'ACTIVITE DE LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE PAR BP AURA EN 2023

2023, une année de confirmation

L'année 2023 fut une année de confirmation sur le front de la transition environnementale. D'un côté, un dérèglement climatique qui se concrétise toujours un peu plus au quotidien (inédite sécheresse printanières, épisodes de canicules, inondations d'automne, ...) et, de l'autre côté, des politiques publiques environnementales qui s'affirment, même si elles peinent parfois à opérer faute de décrets précis d'application, le tout dans un contexte économique incertain, une inflation forte, des taux d'intérêts élevés et une dynamique de croissance en berne, notamment dans la construction.

A la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, banque coopérative et régionale née en 1899 à la Roche sur Foron, nous constituons un bon observatoire des dynamiques à l'œuvre sur notre territoire, notamment après du tissu des PME qui représentent l'essentiel des entreprises d'Auvergne Rhône Alpes et des Alpes du sud ; et ce que nous y observons est inédit. Les chefs d'entreprises prennent de plus en plus conscience de la nécessité d'aborder la transition énergétique comme un impératif de durabilité, pour atténuer ou s'adapter au dérèglement climatique, mais aussi pour maintenir leur compétitivité, dans un contexte où les produits ou prestations émissifs auront de plus en plus de mal à se vendre.

Cette année encore, la capacité de la Banque de la Transition Energétique à leur proposer des solutions complètes de transition énergétique et environnementale, à la fois opérationnelles grâce à son écosystème d'entreprises partenaires locales, et financières grâce à la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a été un atout souvent déterminant. La pertinence de notre mission d'origine, celle d'accompagner nos clients vers leur transition énergétique, s'en est trouvée validée et naturellement renforcée.

La Banque de la Transition Energétique par BP Aura en 2023

Créée juridiquement en 2019 et lancée opérationnellement le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, la Banque de la Transition Energétique (BTE) a pour objet d'accompagner les acteurs économiques du territoire vers leur transition énergétique en mobilisant une épargne locale soucieuse de participer à l'accélération de la transition énergétique. Pour y parvenir, elle a mis en place un système innovant fondé sur :

- La création d'un Comité Consultatif composé d'acteurs majeurs de la transition énergétique en Auvergne Rhône Alpes,
- Une expertise technique et bancaire sur les financements de transition énergétique,
- Un réseau d'entreprises partenaires choisies, capables d'apporter des solutions concrètes de transition à nos clients.

Forte de ses trois années d'existence, la BTE a su répondre de manière opérationnelle à l'accélération des besoins de transition énergétique exprimés en 2023.

- **Le comité consultatif** s'est réuni quatre fois au cours de la période et a pu traiter de sujets stratégiques comme les enjeux opérationnels et perspectives ouvertes par la loi d'accélération des énergies renouvelables, les offres de neutralité carbone, une comparaison des labels de construction durable et les impacts anticipés de l'introduction de la taxonomie sur les métiers financiers et bancaires.
- **L'expertise** est maintenant portée par dix collaborateurs à la BTE, complétée par des correspondants BTE dans chacun des centres d'affaires de BPAURA. Leur rôle est d'accompagner les conseillers et chargés d'affaires de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes dans l'étude de leurs dossiers de financement et de leur faire connaître la palette de service des entreprises partenaires. La mise en place de dialogues énergétiques entre les chargés d'affaires et les chefs d'entreprise a ainsi permis de faire émerger des besoins et des opportunités pour nos entreprises clientes.

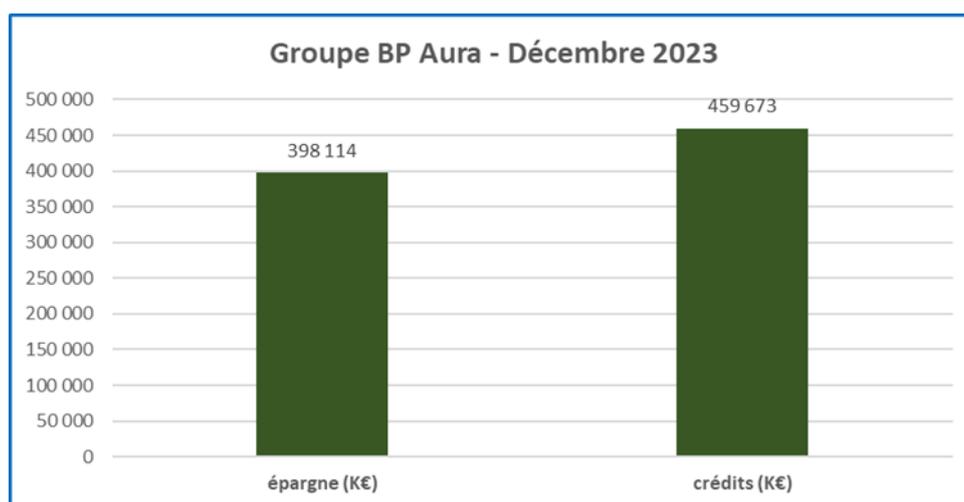
- **Les partenariats** sont un élément essentiel de la BTE. La sélection d'entreprises partenaires peut être longue, mais elle garantit à nos clients des prestations et des services de qualité. La palette de partenariats est maintenant quasi complète tant sur le photovoltaïque, que sur la rénovation énergétique pavillonnaire ou l'efficacité et la performance énergétique des entreprises. Elle s'est enrichie en 2023 de nouveaux partenariats autour de la mobilité décarbonée (bornes de recharge), des bilans carbone et du conseil en gestion de l'eau.

Enfin, l'année 2023 a été celle de l'extension du modèle BTE dans quatre autres Banques Populaires : la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France, qui ont adhéré à la marque « Banque de la Transition Énergétique » en 2022 et en ont décliné la mise en œuvre sur leurs territoires respectifs au cours de l'exercice. Fin 2023, les cinq Banques Populaires « BTE » totalisaient plus de 787 millions de crédits de transition énergétique pour 810 millions d'épargne collectée.

La communauté de banques « BTE » a été rejointe début 2024 par la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté.

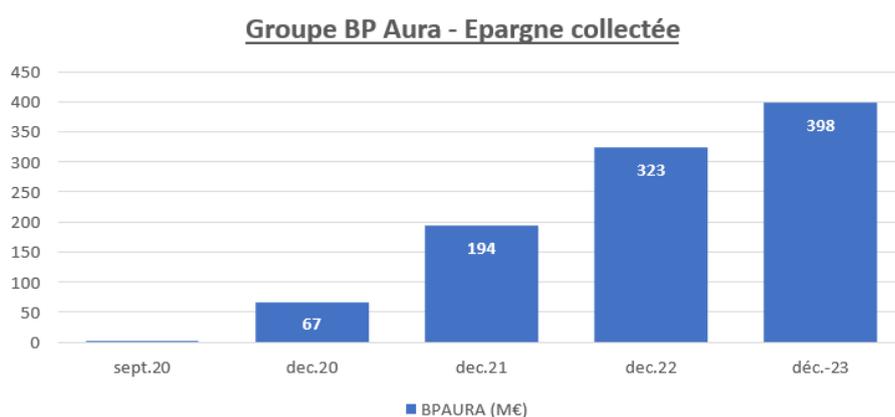
Les principaux chiffres de la Banque de la Transition Énergétique par BP Aura en 2023

A fin décembre 2023, l'épargne collectée s'élève à 398 millions d'euros et les crédits de transition énergétique à 460 millions d'euros.

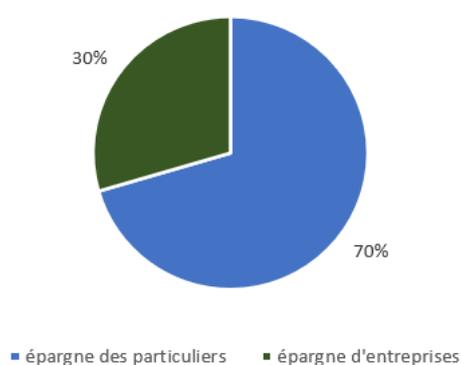


Le premier des engagements de la BTE est la traçabilité de l'épargne, c'est-à-dire le fléchage transparent de l'épargne collectée vers des projets de transition énergétique du territoire. Afin d'éviter toute ambiguïté, les projets éligibles au fléchage de l'épargne ont été précisément définis avec le Comité consultatif à travers une charte d'éligibilité (*disponible sur le site*), dès l'origine de la BTE.

L'épargne collectée par le Groupe BPAURA (BPAURA et sa filiale Banque de Savoie) a atteint le montant de 398 millions d'euros à fin décembre 2023 en progression de 23% sur la période.



Groupe BP Aura - Epargne collectée



La part des livrets (*épargne des ménages*) reste prépondérante à 70% du total collecté contre 83% en 2022, les effets de l'inflation sur leur pouvoir d'achat ayant rendu plus difficiles les placements d'épargne par les ménages. En revanche, les Comptes à Terme (*épargne d'entreprises*) ont été plus dynamiques, notamment de la part d'entreprises soucieuses de l'impact du placement de leur trésorerie sur la transition énergétique régionale.

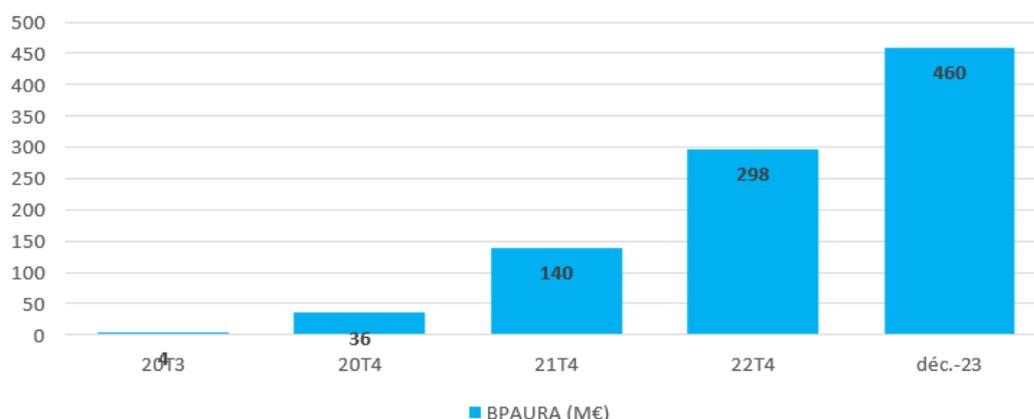
Cette collecte dynamique témoigne que le financement de la transition énergétique par la mobilisation de l'épargne d'acteurs économiques engagés à participer à la lutte contre le réchauffement climatique fonctionne, pour autant qu'elle s'accompagne d'une réelle transparence sur l'utilisation des fonds.

Les crédits accordés s'élevèrent quant à eux à 460 millions d'euros, en hausse de 54 % sur la période.

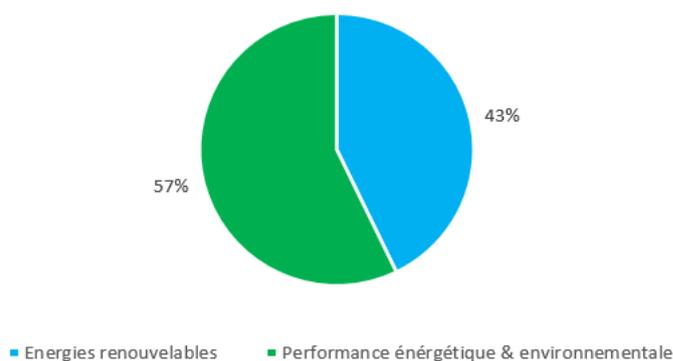
Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Uniquement aux crédits réalisés depuis la création de la BTE, donc depuis le 15 septembre 2020. En effet, l'objet de la BTE n'est pas de refinancer d'anciens projets financés antérieurement par BPAURA, mais uniquement des nouveaux projets, participant à la décarbonation du territoire. L'ambition de la BTE n'est pas de refinancer le passé, mais bien de financer le futur,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires de BP Aura et de sa filiale Banque de Savoie et signés par le client,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

Groupe BP Aura - Crédits accordés



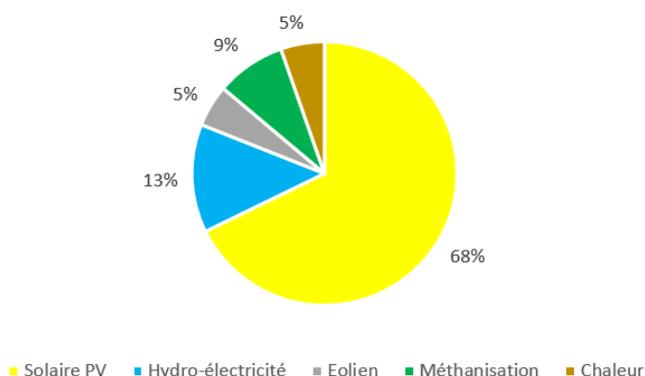
Groupe BP Aura - Crédits accordés



A fin 2023, les prêts aux énergies renouvelables représentaient 43% du montant des crédits accordés, contre 51% en 2022, ce qui marque un rééquilibrage en faveur des investissements d'efficacité énergétique et environnementale, c'est-à-dire destinées à réduire la consommation d'énergies fossiles.

Les crédits aux énergies renouvelables (ENR) s'élèvent à 197 millions d'euros, en progression de 30% sur un an.

Groupe BP Aura - Energies Renouvelables



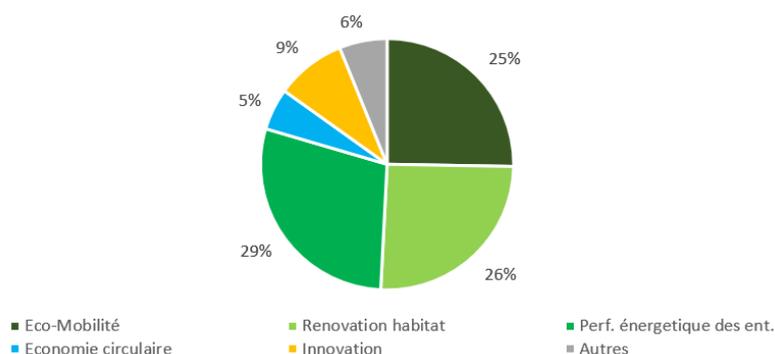
Le solaire représente 68% des encours de financement des énergies renouvelables contre 57% en 2022. L'exercice a été marqué par le financement de nombreux petits projets solaires (entre 100 et 500 KWc), notamment en autoconsommation. La BTE a ainsi financé près d'une centrale en toiture par jour en 2023, principalement auprès de PME sou-

cieuses de produire une partie de leur énergie et de s'affranchir ainsi de la fluctuation des prix de l'électricité. En revanche, nous avons financé moins de gros projets, beaucoup d'entre eux étant pénalisés par la hausse des taux d'intérêts.

Sur les autres filières : l'éolien reste très peu présent en Auvergne Rhône Alpes, la méthanisation, à l'arrêt en début de d'année, voit de nouveaux des projets émerger à la suite de la hausse des tarifs d'achat du biogaz à mi-année, et l'hydraulique reste un marché de niche, actif dans une région Auvergne Rhône Alpes riche en dénivelé, mais avec une vigilance accrue sur l'évolution du débit des cours d'eau dans le contexte de dérèglement climatique.

Les crédits accordés à des projets de performance énergétique et environnementale représentent un encours de 263 millions d'euros, soit 57% du total des crédits accordés, en progression de 95%.

Performance Energétique & Environnementale



La performance énergétique et environnementale regroupe différents objets de prêts, mais tous liés à la réduction de la consommation d'énergie et de l'empreinte carbone associée.

Les prêts à la rénovation énergétique de l'habitat représentent 26% du total et continuent à se développer, notamment grâce au déploiement de notre offre avec Cozynergy, partenaire spécialisé dans la rénovation globale de l'habitat pavillonnaire. Le financement de la rénovation des copropriétés reste une voie de progrès pour la BTE ; c'est dans cet esprit que nous avons participé à l'appel à projet Oreno de l'Ademe pour proposer des solutions financières innovantes susceptibles d'accélérer le mouvement. Nous avons bon espoir d'avancées significatives sur le sujet en 2024.

Les prêts à la performance énergétique des entreprises sont en forte croissance à 76 millions d'euros. Il s'agit à la fois de rénovations tertiaires mais aussi de financements de transitions d'activités ou d'investissement dans des équipements de décarbonation de l'outil industriel et de récupération d'énergie fatale.

Les crédits à la mobilité décarbonée électrique, hybride (*moins de 50g CO² au km*) ou équipement de recharge progressent également à 66 millions d'euros, principalement sous forme de crédit-bail et de location longue durée, souvent motivés par la mise en place progressive des Zones à Faibles Emissions (ZFE) dans les grandes agglomérations.

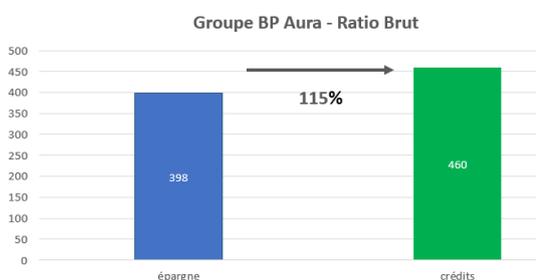
Les autres postes concernent l'économie circulaire, et en particulier le recyclage, ainsi que les prêts à l'innovation. A la différence des autres crédits qui financent des projets de décarbonation, les crédits à l'innovation sont des crédits accordés à des entreprises dont l'activité est dédiée à la transition énergétique.

Un certain nombre de ces entreprises sont à retrouver sur notre site, à partir de vignettes descriptives que nous postons régulièrement avec l'accord des porteurs de projets. Nous essayons de publier deux projets par mois, ce qui donne l'opportunité de découvrir la grande diversité des crédits de transition énergétique accordés par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes à travers la BTE.

Sur le site, vous découvrirez également les lauréats des prix de la transition énergétique que nous avons décernés au musée des Confluences en mai dernier. Cette cérémonie a été l'occasion de mettre en valeur des entreprises exemplaires ou emblématiques, comme la Manufacture Bois Paille, lauréate du prix de l'innovation ou bien la société Invers, coup de cœur des épargnants, spécialisée dans la culture de vers de farine pour l'alimentation animale, en substitution à des farines animales beaucoup moins respectueuses de l'environnement.

Cette transparence sur les projets accompagnés participe de cet engagement de **traçabilité de l'épargne collectée**, qui est l'un des engagements fondateurs de la BTE dès sa création. Sur un plan quantitatif, deux ratios permettent d'illustrer cet engagement :

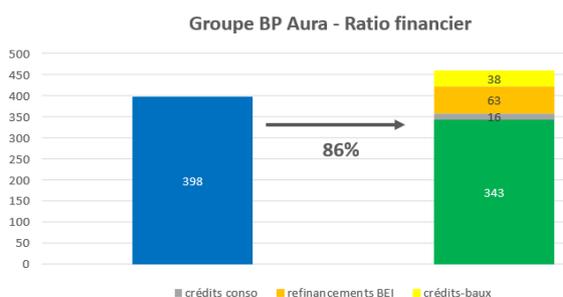
- Un ratio brut, qui compare les sommes d'épargne avec les montants de crédits



accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution de BP Aura au financement de la transition énergétique en Auvergne Rhône Alpes. Il ressort à 115% au niveau du Groupe BP Aura

(Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes + sa filiale Banque de Savoie) contre 92% un an plus tôt, et témoigne des efforts réalisés par les deux structures pour déployer une stratégie d'accompagnement des mutations énergétiques à l'œuvre sur leurs territoires.

- Un ratio financier, plus complexe, qui va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement. Parmi celles-ci, notons :
 - Des ressources de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), obtenues pour le refinancement d'énergies renouvelables ou certains crédits de transition énergétique des PME,
 - Le refinancement du crédit-bail et de la location longue durée essentiellement supporté par la filiale BPCE Lease,



Le ratio financier montre une utilisation de l'épargne à 86% à fin 2023 contre 70% un an plus tôt. Plus technique, ce ratio a toutefois le mérite d'estimer de façon plus précise le montant de l'épargne disponible pour continuer à accompagner les

projets de transition énergétique sur le territoire. Nous le communiquons dorénavant de manière systématique et transparente dans les reportings mensuels de la BTE.

En conclusion,

L'année 2023 aura été pour la BTE une consolidation des dynamiques initiées en 2022, dans un contexte économique plus compliqué mais qui n'a finalement que peu impacté la demande d'investissements de transition des entreprises sur notre territoire.

2023 aura aussi été pour nous l'occasion de participer à la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) du bassin lyonnais qui nous a permis de mesurer la pertinence du modèle de la Banque de la Transition Énergétique, mais aussi tout le chemin qui reste à parcourir pour participer à l'émergence d'une économie régénérative.

J'ai cette conviction que les banques détiennent une partie de la solution par leur capacité à convertir une épargne en investissements de transition, pour autant que leur action soit sincère et à l'écoute des territoires. Je pense que la BTE par BPAURA a su le démontrer sur l'année écoulée,

Merci de votre confiance,

Pierre-Henri Grenier

PS : pour encore plus d'informations, vous pouvez consulter notre site : <https://banque-transitionenergetique.fr/>